



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération communautaire n°15/CCT/24 du 10 juillet 2024 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition du bloc sanitaire du PK0 entre la Communauté de communes TEREHĒAMANU et la commune de Tairapu-Ouest

En sa séance du 03 mai 2024, convoqué par lettre n° 69/24/CCT du mercredi 24 avril 2024, sous la Présidence de Monsieur Anthony JAMET, Vice-Président de la Communauté de communes, réuni au siège de TEREHĒAMANU.

Monsieur Tamatoa DOOM est nommé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, secrétaire de séance.

25 membres titulaires du Conseil communautaire étant en exercice, 18 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	NOMS	PRENOM	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	POUVOIR DONNE A :
1	ALPHA	Tearii Te Moana	Président	X		
2	JAMET	Anthony	1er Vice-Président	X		
3	FLOHR	Henri	2ème Vice-Président			
4	TAAE née PUNUA	Sonia	3ème Vice-Présidente	X		
5	HAMBLIN	Tetuanui	4ème Vice-Président	X		
6	FANAURA née HIRIGA	Saïndy	Députée titulaire	X		
7	SANGUE	Alain	1er Délégué	X	X	Tearii Te Moana ALPHA
8	RIMA	Fabien	2ème Délégué	X	X	Richmond TAHUAITU
9	TARIHAA	Jonathan	3ème Délégué	X		
10	TAGAROA	Tamatoa	4ème Délégué	X		
11	DOOM	Tamatoa	Délégué titulaire	X		
12	TAHUAITU	Richmond	Délégué titulaire	X	X	Sonia TAAE née PUNUA
13	VERGNHES	Clément	Délégué titulaire	X		
14	METUA	Pierrot	Délégué titulaire	X	X	Henri FLOHR
15	PAPAURO	Gervais	Délégué titulaire	X		
16	LENOIR	Patricia	Députée titulaire			
17	TEHOTU	Abel	Délégué titulaire	X	X	Anthony JAMET
18	TEINAURI	Tera	Délégué titulaire	X	X	Teuira LETOURNEUX
19	THUILLIER	Michel	Délégué titulaire	X		
20	TEKIOTIU	Anne	Députée titulaire	X		
21	SANRAS	Bruno	Délégué titulaire	X	X	Timeri CHOUNE-VANAA
22	OITO	Pierre	Députée titulaire	X		
23	SAINT- SAENS née TAURAATUA	Charline	Députée titulaire	X		
24	MATI	Arthur	Délégué titulaire	X	X	
25	TUPANA née POAREU	Roniü	Députée titulaire		X	Tetuanui HAMBLIN

Indication sur le résultat du vote :

Présents	18
Votants	22
Abstentions	0
Pour	22
Contre	0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE TEREHĀMANU

- **VU** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** la loi du Pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative à la mise en œuvre par les communautés de communes des dispositions des sections 4 et 6 du chapitre 1er du titre III de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** l'arrêté HC n° 126/IDV du 21 décembre 2020 portant création et approuvant les statuts de la communauté de communes TEREHĀMANU regroupant les communes de Pāpara, Teva I Uta, Taiarapu-Ouest, Taiarapu-Est et Hitia'a O Te Ra ;
- **VU** la délibération communautaire n° 04/CCT/21 du 12 février 2021 portant délégation de compétences du conseil communautaire au Président de la communauté de communes TEREHĀMANU ;
- **VU** le projet de convention de mise à disposition du bloc sanitaire du PKO entre la Communauté de communes TEREHĀMANU et la commune de Taiarapu-Ouest annexé à la présente délibération ;
- Après avoir délibéré, le Conseil communautaire ;
- En sa séance du 10 juillet 2024 ;

ADOpte

Article 1 – Le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition du bloc sanitaire du PKO entre la Communauté de communes TEREHĀMANU et la commune de Taiarapu - Ouest annexé à la présente délibération.

Article 2 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 – Le Président et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

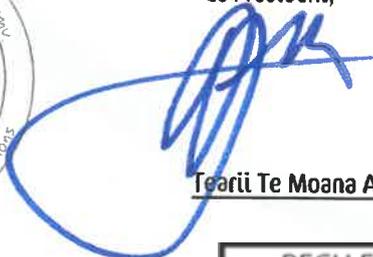
Le secrétaire de séance,



Richmond TAHUAITU



Le Président,



Tearii Te Moana ALPHA

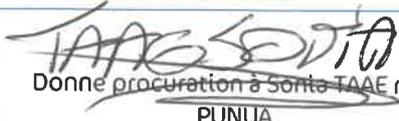
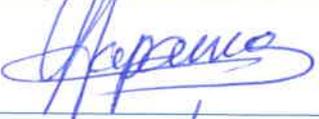
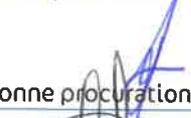
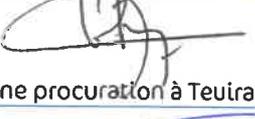
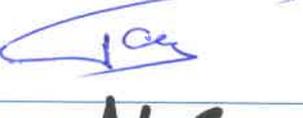
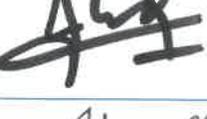
Communauté de communes TEREHĀMANU



**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE N° 15/CCT/24 DU 10 JUILLET 2024 AUTORISANT
LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BLOC
SANITAIRE DU PK0 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TEREHËAMANU ET LA
COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST**

N°	FONCTION	NOM	PRENOM	EMARGEMENT
1	Président	ALPHA	Tearii Te Moana	
2	1 ^{er} Vice-Président	JAMET	Anthony	
3	2 ^{ème} Vice-Président	FLOHR	Henri	
4	3 ^{ème} Vice-Président	TAAE née PUNUA	Sonia	
5	4 ^{ème} Vice-Président	HAMBLIN	Tetuanui	
6	5 ^{ème} Vice-Président	FANAURA NEE HIRIGA	Saïndy	 Donne procuration à Tearii Te Moana ALPHA
7	1 ^{er} Délégué du Bureau	SANGUE	Alain	 Donne procuration à Richmond TAHUAITU
8	2 ^{ème} Délégué du Bureau	RIMA	Fabien	
9	3 ^{ème} Délégué du Bureau	TARIHAA	Jonathan	
10	4 ^{ème} Délégué du Bureau	TAGAROA	Tamatoa	

Délibération communautaire n°15/CCT/24 du 10 juillet 2024 autorisant le Président à signer la convention de mise à disposition du bloc sanitaire du PK0 entre la Communauté de communes TEREHĒAMANU et la commune de Tairapu-Ouest

11	Délégué	DOOM	Tamatoa	 Donne procuration à Sorita TAAE née PUNUA
12	Délégué	TAHUAITU	Richmond	
13	Délégué	VERGNHES	Clément	 Donne procuration à Henri FLOHR
14	Délégué	METUA	Pierrot	
15	Délégué	PAPAURA	Gervais	
16	Déléguée	LENOIR	Patricia	 Donne procuration à Anthony JAMET
17	Délégué	TEHOTU	Abel	 Donne procuration à Teuira LETOURNEUX
18	Délégué	TEINAURI	Tera	
19	Délégué	THUILLIER	Michel	
20	Déléguée	TEIKIOTIU	Anne	 Donne procuration à Timeri CHOUNE-VANAA
21	Délégué	OITO	Pierre	
22	Déléguée	SANDRAS	Bruno	
23	Déléguée	SAINT-SAENS née TAURAATUA	Charline	Absente
24	Délégué	MATI	Arthur	
25	Déléguée	TUPANA née POAREU	Roniu	 Donne procuration à Tetuanui HAMBLIN

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2024
Application agréée E-legalite.com